

République Française

Liberté - Egalité -

Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>-</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>23</i>

Séance publique du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;

M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par Mme Karine MINIC

M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

M. Stéphane SANSAC représenté par M. Sébastien FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

Délibération n° DL20230704	Convention de partenariat avec l'Association Emilie de Rodat pour la réalisation de chantiers
---------------------------------------	--

Considérant que l'association Emilie DE RODAT prend en charge, à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et des tribunaux pour enfants, des jeunes mineurs ou majeurs de moins de 21 ans.

Considérant que l'association Emilie De Rodat se préoccupe de la formation professionnelle de ces jeunes et leur permet l'apprentissage et la maîtrise de la vie sociale au travers de différents services de formation qu'elle a créés et développés. Dans ce cadre elle organise des activités de mise en situation professionnelle, soit en interne, soit en lien avec des entreprises ou des collectivités locales.

Considérant la volonté de la commune d'Olemps d'encourager les initiatives de l'association Emilie De Rodat pour l'insertion de ces jeunes et pour répondre à un besoin d'aménagement de l'espace communal, il a été décidé de confier un nouveau chantier de nettoyage à cette association.

Vu la proposition de la mairie d'Olemps faite à l'association Emilie DE RODAT d'opérer sur plusieurs chantiers :

- Nettoyage des espaces publics et des espaces verts sur le tracé du Tour de France Féminin 2023
- Peinture des rambardes autour des terrains de football

Madame Huguette THERON-CANUT informe l'assemblée délibérante que ce chantier Jeunes en lien avec l'association Emile De Rodat se déroulera du 10 au 13 juillet 2023. Le groupe sera composé de 6 jeunes maximums.

Les jeunes participants à ce chantier éducatif feront l'objet d'un encadrement permanent par des éducateurs de l'association.

Les jeunes travailleront du lundi au jeudi.

Les horaires de chantier seront : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

La ville d'Olemps prend en charge la rémunération de ces jeunes soit 960 € (30 €/jour/jeune et 10 €/jour/jeune de prime d'assiduité et de motivation).

Ce partenariat fera l'objet d'une convention.

Où l'exposé de Madame Huguette THERON-CANUT, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le partenariat avec l'association Emilie De Rodat,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et notamment la convention,
- **D'adopter** à l'unanimité,

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance,
Huguette THERON-CANUT



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 07/07/2023
- Sa publication :
 - o Affichée le : 07/07/2023
 - o Retirée le :